Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **96 (1945)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

qu'un complément de la formation du personnel forestier dans cette direction est très désirable. Une solution est actuellement à l'étude auprès des autorités compétentes. Elle prévoit, pour les ingénieurs forestiers, un cours spécial à l'« Ecole pour scieurs » qu'il est projeté de créer à Bienne. Cette dernière solution semble devoir mieux conduire au but proposé qu'un stage de deux à trois mois dans une scierie.

Sarnen, le 3 mai 1945. Le secrétaire : *W. Omlin.*

(Traduction.)

COMMUNICATIONS

Fondation « Pro Silva Helvetica »

Monsieur l'inspecteur forestier retraité *Walter Ammon-Meyer,* à Thoune, lors de sa récente mise à la retraite, a créé une fondation conformément aux dispositions contenues aux art. 80 et suivants du Code civil suisse. Il lui a donné le nom de « *Pro Silva Helvetica* » et réalisé ainsi un projet dont il s'est occupé durant plusieurs années.

La fondation a son siège à la banque du Crédit suisse, à Zurich; sa durée est limitée à 30 ans; elle est administrée par un comité de quatre curateurs, dirigé par le doyen en charge de la section forestière de l'E. P. F.

Le but général de la fondation est de contribuer au développement de l'économie forestière suisse en recourant au jardinage appliqué, il va sans dire, en tenant compte des conditions si variées de la station. Mais on ne pourra recourir aux moyens de la fondation que dans les cas

La médaille d'argent Kasthofer, à attribuer à des forestiers suisses de mérite.

où les crédits mis à disposition par les administrations publiques, ou d'autres fonds d'ordre privé, seraient insuffisants ou manqueraient totalement.

Le programme des travaux en cause comprend :

a) L'aide à des travaux scientifiques ayant pour but d'approfondir nos connaissances du jardinage, de les faire connaître, de favoriser le développement de la technique de la culture des bois et de l'aménagement, puis de veiller à améliorer dans notre peuple et parmi ses autorités la compréhension générale de la politique forestière;

b) des subventions à la publication opportune de tels travaux pour laquelle les moyens financiers seraient insuffisants;

c) aide à des étudiants forestiers suisses (exceptionnellement aussi à des étrangers) bien doués et laborieux, mais aux ressources financières insuffisantes, lors d'excursions de plusieurs jours, organisées par la division forestière de l'E. P. F.;

d) la fondation émet une médaille en argent de *Karl Kasthofer,* en souvenir de l'illustre inspecteur forestier cantonal bernois, dont la destinée se déroula si tragiquement. Elle sera attribuée comme distinction à ceux qui ont rendu des services particulièrement remarquables dans une activité forestière publique, ou à ceux qui, dans leur travail en faveur de la forêt, auront à lutter contre des difficultés très marquées. La matrice de la médaille Kasthofer devient propriété de la fondation;

e) la lutte contre les tendances et activités qui, dans notre pays, peuvent entraver le développement d'une économie forestière bien comprise.

L'ébauche de la médaille Kasthofer est de M. *Gustave Piguet,* sculpteur à Berne; sa confection aura lieu par les soins de l'Intendance fédérale de la monnaie (Münzstätte), à Berne.

La fondation dispose d'un capital de 20.000 fr., dont la moitié lui fut versée sous forme de titres de la Confédération. Le produit est à utiliser dans le but assigné à la fondation; à l'expiration de celle-ci, soit à fin 1974, ce capital sera versé au « Fonds pour l'avancement de la recherche forestière » de l'E. P. F. L'autre moitié de la fortune est représentée par une police avec rente d'une durée de 30 ans. — Au total, la fondation aura environ 700 fr. par an à disposition.

Tous les amis de la forêt salueront avec joie la création de la Fondation « Pro Silva Helvetica » et particulièrement celle de la médaille Kasthofer, destinée à être attribuée aux forestiers qui se sont distingués par leurs mérites. Aussi se feront-ils sans doute un devoir d'adresser leurs meilleurs remerciements à M. *Walter Ammon.* Ces remerciements vont aussi à l'artiste, Monsieur *G. Piguet,* à Berne, qui a su confectionner une médaille fort réussie au point de vue artistique.

(Trad. d'une notice parue à la « Zeitschrift », 1945, p. 16—18.)

A propos du Mont Sallaz

Dans le n° de février 1939 du présent périodique, je terminais l'article « Les Begnines » par quelques lignes consacrées au *Mont Sallaz* qui, au sud, limite la combe Couchant-Begnines (district de Nyon). Si j'y reviens aujourd'hui, c'est qu'il convient d'en dire davantage sur son compte et d'autant plus qu'à son sujet des considérations particulières sont indiquées.

D'abord, de Sallaz, la seconde syllabe n'est pas muette: on les prononce les deux. Un quartier de Lausanne s'appelle La Sallaz, terme que l'on prononce La Salle. Peu compréhensibles, ces différences de prononciation suivant les lieux, d'un mot dont l'orthographe est la même!

Ce Mont Sallaz, c'est une crête sécharde qui plonge vers l'alpage des Pralets par un escarpement fait de dalles calcaires très inclinées, de bancs gazonnés où, dans la saison propice, fleurit un charmant œillet rose, mais assez réfractaires à la croissance de l'épicéa qui n'y existe qu'à l'état d'individus d'aspect peu vigoureux.

Le plateau culminant, lui-même, est dénudé, mais immédiatement au-dessous, dans les combettes intercalées entre la crête et la grande combe, Couchant-Begnines, on observe un boisement assez dense, au sein duquel se remarquent de nombreux gros épicéas. En 1944, on y a pratiqué une coupe importante, légitimée à coup sûr par l'abondance des sujets de grande taille; leur vidange doit avoir été difficile, car les lieux sont scabreux, séparés qu'ils sont de la grande combe par une crête secondaire assez escarpée. En novembre, on y voyait encore bien des stères et des billes enfouis sous la neige.

Si du sommet du mont, on se dirige vers le nord-est, on distingue les restes d'un mur qui limitait autrefois un pâturage à chèvres, borné d'autre part par l'escarpement. Et sur le plateau culminant existent encore les vestiges du chalet; un crâne de chèvre a été découvert dans le périmètre du pâturage devenu forêt avec le temps. Ce dernier appartenait-il au propriétaire de l'alpage jouxtant, soit le Couchant? C'est probable! Quand a-t-il été abandonné par les chèvres et mis à la disposition des bovins du Couchant? Je l'ignore. En tous cas, il y a très longtemps.

Il s'agit là d'un simple agrandissement de l'alpage du Couchant, mais ailleurs, nous avons affaire à des propriétés boisées ou pâturées de faible étendue, qui ont été concentrées en des mas de vaste superficie formant aujourd'hui de grandes « montagnes ». Tel est le cas des Esserts et du Chef au-dessus de l'Orient (Vallée de Joux). De même, l'alpage des Grands Crêts, annexe de celui des Grands Crosets-dessus, est formé de parcelles réunies dont on distingue encore les restes des murs de clôture. Ainsi avec le temps, avec de petites propriétés, on a fait des « montagnes » boisées et pâturées de superficie souvent considérable. Et sans doute, cela n'a été qu'un bien, car telles dernières sont en général plus sagement conduites et administrées que telles

premières. Ailleurs aussi, des concentrations du même genre ont été effectuées.

Mais il est une région peu éloignée du Mont Sallaz où le régime des petites propriétés boisées et pâturées s'est maintenu jusqu'à nos jours. Il s'agit des Petits-Plats, plateau allongé, situé à 1300 m., au-dessus du village français de Bois d'Amont et faisant suite, vers le sud-ouest, aux grands alpages bien connus des Grands-Plats. Sous la forme de bandes étroites, dont certaines n'ont que quelques dizaines de mètres de largeur, ces Petits-Plats s'étendent de la frontière à 1100 m. jusqu'à la crête des Begnines à 1400 m., en moyenne. Ils appartiennent aux habitants du village français de Bois d'Amont et, dans la règle, chacun y possède un petit bâtiment composé d'une étable et d'une chambre, avec une entrée unique pour le bétail et les gens. Toute la zone située au-dessus de 1300 m. est, d'une manière générale, boisée, mais les bois sont difficilement exploitables car les voies de dévestiture sont très défectueuses ou inexistantes.

Mais revenons à notre Mont Sallaz qui est un belvédère local de tout premier ordre; le touriste qui stationne en son point culminant est littéralement empoigné par l'océan de conifères qui s'étend à ses pieds, savoir toute l'immensité des mas forestiers de la Bassine, des Pralets, de la Grand'Ennaz, etc. Nulle part, je crois, dans le Jura, le regard ne domine d'aussi haut et d'aussi près pareille étendue boisée. Quelle richesse ne représente-t-elle pas?

Plus loin vers le sud-ouest, se profilent deux autres sommités de même caractère, savoir: crêtes escarpées dominant de grandes forêts, ce sont le Mont Pelé et le Cimetière des Bourguignons. Elles sont séparées du Mont Sallaz et, entre elles, par des profondes cuvettes densément enforestées, mais d'où la sortie des bois doit être très malaisée.

Ce nom de Cimetière des Bourguignons a longtemps intrigué de nombreux touristes et il en est même qui, armés de pioches et de pelles, s'y sont rendus dans l'intention de sonder le terrain. De cimetière, en ces lieux très éloignés de toute habitation, il n'y en a jamais eu, car partout la roche calcaire affleure au niveau du sol. Mais voilà! le terrain est sillonné de nombreuses et profondes crevasses et peut-être une fois, un Bourguignon a-t-il trouvé la mort en tombant dans l'une d'elles. De là le nom de Cimetière au Bourguignon donné à l'endroit et plus tard mis au pluriel.

Le Mont Sallaz et toute la région circumvoisine sont bien dignes d'intéresser les sylviculteurs, d'autant plus que la commune du Chenit, propriétaire des lieux, vient de construire un grand chemin qui aboutit au pied du Mont et dessert tout le versant occidental des forêts du Couchant. Ils verraient là bien des choses, des tableaux capables de les intéresser, mais voilà, le coin est quelque peu excentrique; cependant, les forestiers ont de bonnes jambes et quelques heures de marche à travers les bois de cette région et tous les maléfices dont ils sont semés ne sont pas pour les effrayer. *Sam. Aubert.*

Avons-nous vraiment du bois en abondance?

Le nouveau rationnement du gaz a démontré encore une fois aux consommateurs les énormes difficultés que rencontre notre approvisionnement en combustibles. Il est donc compréhensible que presque chacun se demande s'il n'y a pas de solution pouvant pallier cette pénurie. Nombre de personnes se rappellent que, depuis le début de la guerre, le bois est employé avec succès, presque dans chaque branche de notre production, pour subvenir au manque de matières premières. On se demande aussi si le bois ne pourrait pas, une fois de plus venir en aide au manque actuel de charbon et si les consommateurs de gaz ne pourraient bénéficier d'une plus large attribution de ce combustible? La presse publie de plus en plus souvent des articles demandant catégoriquement davantage de bois. Dans un de ces articles, qui a paru dans de nombreux quotidiens, on lit entre autres: « Si nous manquons de houille, nous avons en revanche du bois en quantité suffisante. En attribuant de plus grandes quantités de cette matière première aux usines à gaz, ne serait-il pas possible d'améliorer le rationnement du gaz? Si, au lieu de réduire la ration de 50 à 70%, on la diminuait de 30% seulement, la restriction deviendrait supportable. Le bois ne fera jamais défaut en Suisse, même si les coupes atteignaient des milliers de tonnes. Les dégâts causés aux forêts peuvent être réparés après la guerre, lorsque les pays forestiers appauvris par le conflit inonderont le marché de leurs produits pour se procurer des devises. »

Malheureusement, l'auteur de cet article ignore complètement la situation factice de notre économie forestière et de l'économie forestière mondiale. Le matériel sur pied se trouvant dans les forêts n'est pas une réserve morte dans laquelle on peut puiser à discrétion. Ce matériel représente le principal élément de la production forestière, car il est la base de l'accroissement. Le bois ne croît que sur le bois et si on diminue le matériel sur pied, on diminue aussi l'accroissement. Déjà avant la guerre, la forêt suisse ne possédait pas le matériel sur pied optimum qui lui eût permis d'obtenir le maximum de rendement. Depuis la guerre, on a surexploité 10 millions de mètres cubes de bois, 10 millions de plus que ne l'avaient fixé les plans d'aménagement élaborés minutieusement d'après les bases scientifiques de la sylviculture. Et ces surexploitations n'ont pas encore pris fin! Si, après la guerre, nous voulons assurer à nos forêts un rendement égal à celui d'avant la guerre (déjà fort éloigné du maximum possible), il nous faudra restreindre les coupes d'une quantité de bois égale aux surexploitations.

Pendant des décennies entières, la forêt suisse ne pourra livrer qu'un volume de bois beaucoup plus petit qu'avant la guerre. Pour se rendre compte de ce que cela représente pour notre économie, il suffit de rappeler qu'en moyenne, en temps normal, le bois de nos forêts ne

couvrait que ¾ de nos besoins. Après la guerre, les besoins en bois du monde entier seront de beaucoup plus grands qu'avant la guerre; par contre, la production du bois sera, en partie par la destruction des forêts, en partie par les surexploitations, de beaucoup plus petite. Nous ne pouvons donc pas admettre que notre déficit en matière ligneuse pourra être couvert par les importations.

Les autorités compétentes ont, depuis le commencement des hostilités, demandé à la forêt de lourds sacrifices. Les propriétaires de forêts ont, dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire tant que la main-d'œuvre et les chevaux étaient disponibles, fait tout leur possible pour remplir ces exigences. Ils l'ont fait dans l'intérêt de notre approvisionnement national et ce, malgré que les prix excessivement bas ne leur ont point permis de retirer un rendement financier satisfaisant. Les propriétaires forestiers, le personnel forestier et les ouvriers sont actuellement occupés à livrer du bois en quantités aussi grandes que possible. Qui connaît la situation véritable sait qu'il est pratiquement impossible d'augmenter encore les livraisons de bois exigées actuellement de la forêt. *Ofcs.*

CHRONIQUE

Confédération

La commission de surveillance de l'Institut fédéral de recherches forestière a été élue par le Conseil fédéral, dernièrement, pour la période 1945 à 1947. Elle comprend les membres suivants : MM. *Fritz Stoeckle,* inspecteur forestier cantonal à Liestal, *F. Grivaz,* inspecteur forestier cantonal à Lausanne, *E. Hitz,* inspecteur forestier d'arrondissement à Schaffhouse, *H. Grossmann,* inspecteur forestier cantonal à Zurich et *J. Jungo,* inspecteur forestier cantonal à Fribourg.

Inspection générale des forêts. Dans sa séance du 13 février dernier, le Conseil fédéral a promu au titre d'inspecteur forestier fédéral MM. *Jakob Keller,* de Glattfelden, et *Peter Sartorius,* de Bâle, ci-devant ingénieurs forestiers de 1re classe. A la suite de ces promotions, le nombre des inspecteurs à l'Inspection fédérale des forêts a augmenté de quatre à six.

Institut fédéral de recherches forestières. Monsieur le Dr *Fritz Fischer,* né en 1914, ci-devant inspecteur forestier de la ville de Schaffhouse, vient d'être nommé en qualité d'ingénieur forestier à l'Institut fédéral de recherches forestières. Il aura à s'occuper surtout de questions concernant la fourniture de graines forestières de bonne provenance.